



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 30 Août.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

SESSION DE 1845. — SUITE ET FIN.

Mobilier du Tribunal civil. — Le conseil demande qu'une somme de 855 fr. soit allouée au budget de l'année prochaine pour l'acquisition du mobilier destiné à garnir le parquet et la chambre d'instruction qui viennent d'être disposés dans le bâtiment occupé par le Tribunal civil. Ce crédit est indispensable pour utiliser des travaux qui ont été reconnus nécessaires, et pour lesquels le Conseil général a voté un crédit au budget de 1845.

Entretien de la caserne de gendarmerie de Charlieu. — Le Conseil demande que chaque année il soit porté au budget départemental un crédit ordinaire de 300 fr. pour l'entretien de la caserne de gendarmerie de Charlieu. Si cette mesure n'était adoptée, le bâtiment de la caserne se dégraderait chaque année et réclamerait plus tard des réparations extraordinaires qui seraient beaucoup plus coûteuses.

Marchés de La Grêle et d'Ecoches. — Le Conseil, vu les demandes formées par les conseils municipaux des communes de La Grêle et d'Ecoches à l'effet d'obtenir la création de

marchés hebdomadaires qui seront fixés au mardi;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes voisines, dont les unes consentent et les autres s'opposent à l'établissement des marchés dont il s'agit;

Considérant que ces marchés sont destinés à la vente de quelques menus objets de consommation journalière, qu'ils ne seront ouverts que pendant quelques heures de la matinée, qu'ils ne seront pour personne une occasion de perte de temps, et qu'ils offriront à la production et à la consommation locales une grande facilité;

Considérant que les raisons qui s'opposent à l'établissement de nouvelles foires ne peuvent s'appliquer à celui des marchés dont il s'agit;

Est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser les communes de La Grêle et d'Ecoches à ouvrir des marchés qui se tiendront le mardi de chaque semaine.

Poste aux lettres. — *Correspondance des membres des conseils généraux et d'arrondissement.* — Le Conseil demande que, dans le but de faciliter l'expédition des affaires administratives, les membres des conseils d'arrondissement et des conseils généraux soient autorisés à correspondre en franchise, sous bandes croisées, et, en cas de besoin, par

lettres fermées, avec le Sous-Préfet de l'arrondissement dans lequel ils résident. Les dépêches qui leur sont adressées et qui concernent les affaires nombreuses dans lesquelles leur intervention est légalement prescrite; les lettres même de convocation qu'ils reçoivent pour leurs sessions ordinaires, ne leur parviennent que par l'intermédiaire de MM. les maires, intermédiaire dont l'emploi n'est pas régulièrement autorisé, et qui, d'ailleurs, n'offre pas toujours une grande exactitude. Les dépêches sont quelquefois remises tardivement; quelquefois le secret n'en a pas été respecté. Cependant, les membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement reçoivent souvent de l'administration des missions qui ont un caractère confidentiel, et il est nécessaire que la correspondance à laquelle elles donnent lieu se fasse d'une manière régulière et sûre.

Poste aux lettres. Améliorations diverses du service. — Le Conseil exprime le vœu que le service journalier des dépêches se fasse pour toutes les communes; que certaines directions soient rectifiées afin, par exemple, qu'une lettre partie de Roanne pour St-Haon-le-Châtel, Renaison, St-Alban, ne mette pas deux jours à faire un trajet de 10 kilomètres, et ne coûte pas autant de port que si elle était

FEUILLETON.

DIABLERIES DE CORSAIRES.

(Suite et fin.)

« Un de mes armateurs que vous connaissez tous, c'est le plus *ficelle* de la bande, m'ayant rogné un coin de mes parts de prise, je fis hâler le long de sa maison, le soir même de sa fête, la Saint-Pancrace, les deux petites pompes qu'il m'avait données pour arroser mes voiles à bord et les rendres plus étanches afin de faire mieux marcher le navire, dans les moments où il nous faut appuyer ou recevoir une chasse de beau temps. A l'heure où le bal commençait à trimer chez le *pocrain*, je fis jouer, par douze musiciens de mon équipage, un petit air de pompe sur tous les danseurs et danseuses de la société. Toute la maison et le bagage de l'armateur et de la compagnie furent *touillés* comme des volailles dans une cage à pontes pendant un coup de cape. C'était comme un bouquet tant soit peu humide des pleurs de l'aurore, comme on dit dans les romances, que j'étais bien aise d'offrir dans toute sa fraîcheur au *filassier* dont on célébrait la gueuse desclérate de fête.

« Le soir même, ma poule mouillée voulut se fâcher à deux doigts en face de moi, d'avoir eu le pont de sa maison lavé à ma manière; mais ma main ayant

été s'engager par distraction dans le *mou* de sa cravate blanche, il trouva, avant que j'eusse fait un *tour-mort* sur le taquet de son cou, que la plaisanterie que je m'étais permise avait été fort goûtée par toute sa société. Avec les gens d'esprit, il y a toujours moyen de s'arranger d'une manière ou d'une autre, comme vous voyez. »

— Tout cela n'est pas mal sans doute, dit gravement le capitaine Nivelles, après avoir prêté une oreille attentive au récit de chacun de ses camarades; moi j'ai fait aussi des miennes, en débarquant, par-ci, par-là, des garçons de billard et des billards même dans la rue, en faisant scier une fois tous les arbres du jardin d'un de nos armateurs qui nous avait volé sa maison de campagne sur nos parts de prise, et en enlevant une autre fois, en course, un commissaire de marine que j'avais grisé à mort à mon bord avec de la liqueur de M^{me} Amphoux. Mais toutes ces bêtises, qu'on s'amuse à faire à terre par désœuvrement, ne sont rien au prix du projet de bamboche que j'ai toujours eu en tête depuis que je me suis vu en âge de penser un peu sérieusement à quelque chose.

— Et n'y aurait-il pas moyen de savoir ton projet? demandèrent en même temps tous les autres capitaines.

— Si, certainement, répondit Nivelles; mais il faut, avant tout, vous dire que c'est presque un problème de mathématiques. Il s'agit, pour arriver à faire la

chose en question, de trouver comment il serait possible d'envoyer une maison par la fenêtre. Je vous avertis d'abord que, jusqu'à ce que j'en aie le cœur net, je ne serai jamais tranquille avec le chapitre des bonnes farces à expédier.

— Jeter une maison par la fenêtre, reprit l'amiral Stop d'un air méditatif, il faudrait premièrement, pour cela, avoir une maison.

— Pardieu! ce n'est pas là le plus crochu, ajouta le capitaine Le Doux; et puis, ayant la maison, il faudrait, après, avoir une grande fenêtre. L'une et l'autre peuvent se trouver ensemble.

— Oui, et une fois qu'on aurait la maison et la fenêtre, il n'y aurait qu'à les jeter l'une par l'autre; mais voilà justement le hic.

— Attendez, s'écria à ces derniers mots l'amiral Stop, m'y v'la. Le maire de la ville de Kamaret m'a confié hier, en blâtant avec moi, qu'il avait à vendre une vieille cassine abandonnée, qui fait face de travers à la partie sud-ouest de la rade: tenez, vous voyez d'ici la turne du municipal. Allons-y tout de suite pour voir si, avant la nuit, nous aurons le temps de la déménager, en débarquant toute sa carcasse par la croisée ou la lucarne du milieu de son espèce de premier étage.

— Oui, mais si auparavant nous achetions la maison, proposa Nivelles, l'auteur du projet, pour avoir le droit de la consommer ensuite à notre fantaisie.

— Où serait la farce, alors? fit observer l'amiral

transportée de Lyon à Roanne. Enfin, et conformément aux demandes qui ont été déjà présentées à ce sujet, que les lettres ne soient soumises qu'à une taxe modique et uniforme pour tout le royaume. Une plus grande activité imprimée aux correspondances procurerait un ample dédommagement de l'abaissement du tarif.

Congrégations religieuses et enseignement secondaire. — Le Conseil, sur la proposition d'un de ses membres, croyant agir dans l'intérêt bien compris de la religion comme de la paix publique, s'associant à cet effet au sentiment exprimé par la chambre des députés, dans sa dernière session, invoque l'active sollicitude du gouvernement pour préserver le royaume de l'invasion des doctrines ultramontaines, pour y maintenir dans toute leur vigueur les principes consacrés par la déclaration de 1682, et pour assurer l'exécution des lois sur les congrégations religieuses.

Le Conseil émet, en outre, le vœu que les dispositions de la loi à intervenir sur l'enseignement secondaire soient telles, qu'aucun établissement donnant cet enseignement, ne puisse se soustraire à la surveillance de l'état.

Observations sur la question chevaline. — Le Conseil, sur la proposition d'un de ses membres, adopte les observations suivantes, relatives à la question chevaline, et les recommande à l'attention du gouvernement.

La question chevaline est chez nous depuis bien long-temps à l'ordre du jour, et cependant sa solution paraît encore éloignée. Serait-ce parce qu'on en fait moins une question de chevaux qu'une question de personnes, et que les influences contraires qui se disputent la disposition de cette fraction du budget étant également puissantes, leur action se neutralise réciproquement et nous jette dans un *statu quo* indéfini ? Quoiqu'il en soit, et pendant que nous nous épuisons ainsi dans de vaines discussions, la même question a été fort heureusement résolue par notre voisin le roi de Piémont. Là, avec une centaine de mille francs par an, on entretient, aux haras de La Venerie et d'Anneci, quatre-vingts étalons qui, disséminés dans les campagnes, au temps de la monte, y fournissent cette monte gratuitement, et produisent de bons élèves pour la guerre, l'agriculture, le roulage et les postes. Là aussi on ne jette pas, dans les caisses si amplement pourvues des princes de la finance, des prix énormes pour quelques kilomètres parcourus en plus ou moins de

minutes, mais on donne aux élèves des primes de trois et de quatre cents francs, et on achète huit cents francs, pour le service de l'armée, les jeunes chevaux qui y sont propres. Ainsi, il arrive fréquemment qu'un poulain primé obtient quatre cents francs, puis se vend huit cents francs pour la guerre, ce qui fait rentrer, en définitive, douze cents francs dans la bourse de l'éleveur. De pareils encouragements ont donné une vive impulsion à l'élève du cheval, et déjà les effets en sont tellement sensibles qu'en Savoie et là où il n'existait jadis qu'une race de chevaux de peu de valeur, il n'est pas rare aujourd'hui de voir des juments de six à huit cents francs attelées aux chars des simples cultivateurs. Les étalons employés dans cette province sont presque tous de vigoureux carossiers, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, pendant que nous crions à la pénurie, et que nous faisons venir à grands frais des étalons d'Angleterre, c'est en France que le roi de Piémont a fait acheter la majeure partie de ceux qui peuplent ses haras. Le Calvados, l'Orne et les départements voisins les lui ont fournis.

A cet exemple, et en attendant que de plus larges mesures soient prises par le gouvernement, le Conseil général ne servirait-il pas utilement les intérêts du département en le dotant de deux ou trois étalons propres à produire des chevaux nerveux et étoffés, mais trotteurs. Les étalons, choisis dans l'espèce *percheronne*, pourraient être confiés aux soins des sociétés d'agriculture qui veilleraient à leur bon entretien et à leur application à la monte sous de bonnes conditions d'appareillage, et moyennant une modique rétribution. La dépense ne serait pas considérable, et l'avenir en offrirait une ample compensation.

NOUVELLES LOCALES.

Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu de treize déposants, dont quatre nouveaux, la somme de 1,580 francs; il a été remboursé 178 francs.

— La distribution des prix aux élèves des Frères maristes de Perreux, a eu lieu dimanche dernier.

Cet établissement, si bien dirigé par les dignes frères et surtout par leur pieux et intelligent supérieur, a déjà acquis une véritable importance; de nombreux pensionnaires des communes les plus éloignées viennent y recevoir une solide instruction, et l'on peut dire

propriétaire et de fonctionnaire, du spectacle d'un pareil attentat.

— Qui te paieras, dis-tu ? nous autres !

— Et quand encore, messieurs ?

— Quand nous l'aurons coulée par le fond, et si tu as peur, tiens, en attendant, voilà un à-compte !

Et, en parlant ainsi, les dévastateurs infernaux envoyaient sur les jambes vacillantes et sur la tête auguste de l'autorité compétente les poutres, les solives et les pans de mur qu'ils faisaient pleuvoir par la seule fenêtre qu'ils eussent laissée encore intacte sur la façade de la pauvre maison. Les quatre sapeurs travaillèrent si fort et si méchamment bien à leur œuvre de destruction, que deux heures avant la chute du jour il ne restait plus à la place où fut la propriété de M. le maire que la croisée par laquelle toute la propriété avait délogée en détail. Leur besogne se trouva terminée enfin avant le jour, et les derniers rayons du soleil mourant n'éclairèrent plus que les décombres de la bâtisse dont les premières gerbes lumineuses du matin avaient blanchi le paisible faite.

Ce fut alors sur des ruines qu'il fallut s'entendre et parlementer avec le magistrat dépossédé si violemment d'un de ses fiefs urbains. L'arrangement ou plutôt le traité de paix ne fut pas long à conclure. Le capitaine Nivelle, en remettant sur ses épaules velues sa veste couverte encore de la glorieuse poussière du saccage demanda au maire :

qu'il est parvenu à tout le degré de perfection désirable pour suffire aux besoins qu'il est destiné à satisfaire dans de justes proportions.

Pour donner une idée du degré d'instruction donnée aux élèves, nous nous bornerons aux objets positifs, tels que le dessin linéaire et l'écriture, en invoquant le témoignage de ceux qui ont pu en juger en examinant les nombreux ouvrages très-satisfaisants des élèves, qui ont passé sous les yeux de l'assemblée.

Un détachement nombreux de la société philharmonique de la ville de Roanne, guidé par un sentiment qui l'honore, est venu complaisamment rendre hommage à un véritable progrès, en embellissant cette fête de l'instruction populaire par un complément de plus en plus indispensable dans les cérémonies publiques. Cette solennité avait attiré un concours de spectateurs vraiment extraordinaire.

— On nous écrit de St.-Martin-d'Estreaux :

Dimanche dernier, 24 août, a eu lieu la fête des eaux thermales de Sail-lez-Château-Morand. Le temps était magnifique; on eût dit qu'il s'était entendu avec l'ordonnateur de cette charmante fête champêtre, M. le docteur Dubessey, et que lui aussi avait fait tous ses frais pour prêter son prisme brillant à cette nombreuse et jolie réunion.

Dès la veille, le bruit du tambour, interrompu de temps en temps par des coups de boîtes, mêlés de pétards et de fusées, annonçait aux habitants de la jolie vallée de Sail qu'un beau jour, bien nouveau pour eux, allait luire, jour de bonheur et de renaissance, qui consacre et sanctionne, pour ainsi dire, la régénération de leurs eaux thermales, autrefois bien célèbres.

Des parquets pour les danses, recouverts de leurs tentes, avaient été placés au milieu de la belle et vaste cour de l'établissement; tout autour avaient été construites d'autres tentes champêtres, faites en feuillages, sous lesquelles se déployaient d'immenses tables.

Dès midi, tout était plein; deux mille cinq cents à trois mille personnes étaient réunies.

Ces longues files de tables, garnies de joyeux convives; au centre, ces danses tumultueuses et animées, ces flots mobiles de promeneurs et de spectateurs, le mélange confus des divers instruments, tout contribuait à donner à cette fête un aspect charmant; surtout si l'on considère que l'emplacement de cette réunion se trouvait au milieu de jolies prairies, ombragées de peupliers et rafraîchies agréablement par un petit ruisseau délicieux.

— Combien te faut-il gros pleurnicheur, pour ton grenier à punaises ?

— Ma maison, dit en balbutiant le maire, valait sept mille écus comme un sou.

— On ne te demande pas ce qu'elle valait, on désire seulement savoir ce que tu en veux pour le service que nous avons rendu à la ville en te rasant comme un ponton.

— Mais il me semble qu'en vous la faisant payer cinq mille écus, ce ne sera pas trop pour vous.

— Cinq mille écus, c'est à peu près quatre mille francs par chacun de nous. Tu les auras ce soir; je te les donne sur parole, et avec nous, tu le sais bien, la parole vaut mieux que le jeu, mais à une condition cependant.

Et laquelle, s'il vous plaît, mes braves amis du bon Dieu ?

— C'est que jamais tant que nous vivrons, on ne fera bâtir rien à la place de cette fenêtre, et que nous pourrions faire mettre sous cette croisée : *Maison envoyée par la fenêtre par quatre capitaines de corsaires, dans la journée du 21 décembre*, etc. L'affaire est-elle dite et conclue, gros paria ?

— Oui, puisque vous le voulez, mes bonnes gens.

Eh bien, c'est cela, cria Nivelle aux assistants émerveillés, vive le maire de Kamaret et toute sa sainte boutique ! Enlevez à présent le reste, tout est rasé, payé, et voilà ma farce faite.

ÉDOUARD CORBIÈRE.

Stop; nous la paierons après le charivari, un peu plus cher peut-être; mais la mer est grande, l'Anglais est là, et il nous remboursera les frais de démolition. Allons, courons de l'avant, car nous n'avons pas de temps à perdre pour faire un peu gentiment les choses.

— C'est cela, bien dit, s'écrièrent les trois autres jurons; une dernière larme de punch au ratafia, et le cap en route pour enlever la case à nègre de M. le maire à l'abordage, et couler vite notre prise par le fond.

En moins d'un quart-d'heure, la tranquille maison du plus haut fonctionnaire public de Kamaret fut escaladée par les corsaires. Le toit ardoisé de la masure tomba d'abord sur le premier étage ébranlé, puis, après la chute du toit, vint celle des murs latéraux, qui allèrent se replier et s'écrouler sous les décombres entassés du faite dispersé de l'édifice. Tout Kamaret, attiré par le bruit de ce sac improvisé, accourut sur le port. Le maire du lieu, attiré lui-même sur le théâtre de l'événement par la clameur publique, s'avança pour se distinguer d'abord, comme c'est toujours la règle, et pour demander ensuite, sanglé de son écharpe tricolore, ce que prétendaient faire les exterminateurs de sa propriété :

— Tu le vois bien, *loffia*, la jeter par la fenêtre, ta propriété malpropre, lui répondirent les démolisseurs.

— Mais qui me paiera ma maison ? demanda encore le magistrat visiblement ému, en sa qualité de

Ce qu'il y avait de très-remarquable dans cette fête, c'est la grande affluence de belles et jolies dames, dont les brillantes toilettes offraient, par leur variété, un coup-d'œil ravissant, et donnaient à cette belle réunion l'aspect des fêtes des environs de grandes villes.

A sept heures, on a fait partir un superbe ballon dont l'ascension a été très-heureuse; il est allé se perdre dans la montagne, sur la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts, après avoir parcouru environ vingt kilomètres.

La fête s'est terminée par un beau feu d'artifice dont les effets étaient ravissants, au milieu de ces prairies et de ces massifs d'arbres.

En un clin-d'œil toute cette foule s'est dissipée dans le plus grand ordre, et chacun, en s'en allant, aimait à se retourner pour entendre le son des instruments qui, se mêlant au brouhaha de la foule, formaient dans l'obscurité des accords curieux et bizarres.

Les chemins étaient encombrés; c'était absolument la sortie d'un spectacle; on avait bien oublié d'éclairer les réverbères, mais nonobstant ce manque de prévoyance, chacun a pu regagner son gîte sain et sauf, et jusqu'à présent nous ne sachions pas qu'un seul accident ait troublé l'harmonie de cette jolie fête.

Tout porte à croire qu'elle sera infiniment plus brillante l'année prochaine; d'abord elle sera plus connue; ensuite l'établissement thermal, auquel le propriétaire, M. le comte Du Hamel, fait faire en ce moment de grandes et belles constructions, aura acquis alors un notable développement. F***.

— Nous apprenons que, sur l'exposé fait par M. le préfet des désastres occasionnés aux récoltes par les derniers orages, dans plusieurs communes du département de la Loire, une première allocation de 6,000 fr. est mise à la disposition de ce magistrat, par M. le ministre de l'agriculture, pour être distribuée, à titre de secours, entre les perdants les plus nécessiteux.

Le ministre fait espérer une allocation supplémentaire lorsqu'il connaîtra le montant général des pertes. (J. de Montbrison).

— Les listes des électeurs et du jury de notre département, pour 1845-46, ont été publiées, conformément à la loi, le 15 du courant, au chef-lieu de chaque canton et dans les communes d'une population de 600 habitants et au-dessus; elles comprennent:

1 ^{er} collège (Saint-Etienne).	559 électeurs.	43 jurés.
2 ^{me} . . . (St.-Chamond).	616	20.
3 ^{me} . . . (Feurs).	351	20.
4 ^{me} . . . (Montbrison).	449	40.
5 ^{me} . . . (Roanne).	525	45.
TOTAL	2,500	168.

Ces chiffres présentent jusqu'à présent une augmentation de 95 électeurs sur la liste arrêtée l'année dernière; sur le nombre des jurés non électeurs il y a au contraire 4 jurés de moins que sur la liste définitive de l'année dernière.

Tout citoyen qui croirait avoir à se plaindre soit d'avoir été indûment inscrit, omis ou rayé, soit de tout autre erreur, commise à son égard dans la rédaction de ces listes, pourra, à partir dudit jour 15 août jusqu'au 30 septembre prochain inclusivement, présenter sa réclamation qui devra être accompagnée des pièces justificatives (art 24 de la loi du 19 avril).

Dans le même délai, toute personne inscrite sur les listes d'un arrondissement électoral pourra réclamer soit l'inscription de tout citoyen qui n'y serait pas porté, quoique réunissant les conditions nécessaires, soit la radiation de tout individu qu'il prétendrait y

être indûment inscrit, soit la rectification de toute autre erreur commise dans la rédaction des listes (art. 25 de la loi).

La réclamation formée par un tiers ne pourra être reçue qu'autant que le réclamant joindra aux pièces justificatives la preuve que sa demande a été par lui notifiée à la partie intéressée, laquelle aura dix jours pour y répondre; à partir de celui de la notification (art. 26 de la loi.)

A dater du 15 août, il sera ouvert au secrétariat général de la préfecture, conformément à l'article 23 de la loi du 19 avril 1831 et à l'article 31 de la loi du 22 juin 1833, un registre sur lequel seront inscrites toutes les réclamations contre la teneur des listes dont il s'agit.

TROMBE DANS LA VALLÉE DE MONVILLE.

L'ouragan qui s'est fait ressentir sur plusieurs points de la France a produit des effets désastreux aux environs de Rouen. Plus de quarante malheureux ouvriers ont péri; plus de cent ont des blessures graves. D'honorables industriels sont atteints profondément dans leur fortune. Des usines, de précieux instruments de travail sont détruits. C'est un affreux malheur. Il faut surtout plaindre les familles ouvrières qui ont perdu leurs chefs.

Voici en quels termes le *Journal de Rouen* raconte cet épouvantable sinistre, qui a jeté la désolation dans tout l'arrondissement:

Pendant toute la matinée de mercredi dernier, le temps avait été calme et chaud et annonçait une belle journée. Vers une heure, un orage qui, à Rouen, n'a présenté rien d'extraordinaire que de fortes rafales de vent, a fait sentir principalement ses funestes effets sur la vallée de Monville et de Malaunay. Là, une trombe d'air, d'une violence extraordinaire, s'est formée sur le cimetière de Malaunay, et est venue tomber sur la filature appartenant à M. de Bailleul, et exploitée par M. Neveu. Le terrible météore a agi comme un coup de foudre et a renversé instantanément tout le bâtiment, où cent vingt ouvriers étaient occupés. Presque dans le même temps, la trombe, marchant du nord-est au sud-ouest, a atteint et écrasé la filature de M. Marre, où travaillaient soixante ouvriers; puis, redescendant en sens contraire, a fait éprouver le même sort à l'une des trois filatures de M. Picot-Deschamps, où se trouvaient cent quatre-vingts ouvriers, et qui a été, à la lettre, précipitée dans la rivière de Cailly. Des matériaux d'un poids énorme ont été lancés à plusieurs centaines de mètres. Impossible de décrire l'effroyable scène qui s'en est suivie. Qu'on se figure quatre cents infortunés saisis sous les débris des bâtiments qui s'éroulaient sur eux et écrasés avant qu'ils eussent même le temps de songer à la fuite. C'est surtout au rez-de-chaussée que les victimes ont été plus nombreuses. Chez M. Picot, plusieurs ouvriers, occupés au troisième étage, ont été lancés avec la toiture dans la prairie, de l'autre côté de la rivière, et en ont été quittes pour des contusions.

Dès que le premier instant de terreur a été passé, on s'est occupé, sous la direction des autorités locales, d'arracher à la mort les victimes ensevelies sous les décombres.

La nouvelle du désastre est arrivée à Rouen vers trois heures, et aussitôt les autorités se sont rendues sur les lieux et y ont envoyé des secours. Tous les médecins qui ont eu avis du sinistre se sont hâtés, avec un zèle que nous ne louerons point, parce que chez ces braves gens l'accomplissement d'un devoir sacré est chose toute naturelle, de courir à Monville avec leurs élèves et d'y improviser des ambulances. Ils ont trouvé les médecins des communes environnantes qui avaient organisé les premiers secours. Quatre compagnies du 21^e se sont dirigées, au pas de course, du même côté avec cinq brigades de gendarmerie pour se réunir aux travailleurs de la localité qui opéraient les déblais.

Après avoir exercé ses principaux ravages sur Monville et Malaunay, la trombe s'est dirigée, en descendant la vallée, du côté du Houllme et de Bondeville, où heureusement ses effets ont été moins désastreux. Au Houllme, elle a renversé la sécherie de la fabrique d'indiennes de MM. Rouff et Schlumberger, et jeté dans une propriété voisine un ouvrier qui, sans savoir comment il y avait été transporté, a été relevé sans blessures. Une grande partie des toitures du même établissement a été enlevée.

La trombe avait la forme d'un cône renversé, dont l'immense base semblait se confondre avec les nuages, tandis que le sommet, qui rasait la terre, avait un diamètre apparent de 8 ou 10 mètres au plus. C'est ce qui explique comment d'énormes arbres, qui se

trouvaient sur son passage, ont été fauchés, pour ainsi dire, tandis que des deux côtés, et à quelques pas, des gerbes de blés et des plantes légumineuses ont été complètement épargnées. Un observateur, à Rouen, a constaté que la mercure avait subitement baissé dans le baromètre de 0,760 à 0,705.

Le déblaiement des ruines des trois manufactures n'a été terminé qu'hier. Les détachemens de ligne sont rentrés à Rouen. Le nombre définitif des cadavres retirés des décombres est de *soixante-quinze*. Le nombre des blessés est, de 150 à 170. Outre les soixante-quinze victimes arrachées des ruines, on compte déjà un certain nombre de blessés qui ont succombé et beaucoup d'autres sont si dangereusement malades qu'on désespère de les sauver. C'est à trois heures de l'après-midi que les travaux ont été finis, et lorsqu'on s'est assuré, par l'appel fait, d'après les registres de l'établissement, qu'il ne manquait plus personne. Les listes de souscriptions se remplissent.

Les journaux ont cité l'héroïque courage de M. Neveu, trouvé au milieu des décombres, appuyé sur les poignets et formant au-dessus de sa mère, renversée devant lui, une sorte de voûte, sur laquelle étaient accumulés des débris. M. Neveu n'est pas resté moins de trois heures dans cette horrible situation; et telle avait été sa contraction musculaire que la réaction qui s'est opérée après sa délivrance lui a occasionné une prostration absolue de toute sensation. Après être resté plusieurs heures sans pouvoir articuler un seul mot, il a enfin repris connaissance et ses premières paroles ont dignement couronné son dévouement: « Je sais, a-t-il dit, que je suis ruiné, mais je ne me plains pas, j'ai eu le bonheur de sauver ma mère! » Depuis ce moment, son état s'est beaucoup amélioré.

On nous rapporte que dans les fouilles on a trouvé une petite fille qui s'était blottie entre des paniers à coton, qui avaient été eux-mêmes protégés par des poutres. Cette pauvre enfant a été retirée sans blessures.

Une jeune fille de vingt ans, lors de l'événement de la filature de M. Picot, a dû la vie à sa présence d'esprit. Restée dans un angle de la salle où elle travaillait, au premier étage, elle s'est jetée par une fenêtre et n'a eu qu'une légère contusion au bras.

Nous pouvons affirmer que les pertes matérielles ne s'élèvent pas à moins d'un million deux cent mille francs. Plus de deux cents familles se trouvent dénuées de toute espèce de ressources par la mort de leur chef ou par des blessures qui leur interdisent tout travail.

Il reste à déblayer dans la rivière, et là on trouvera une partie des infortunés qui manquent encore.

Hier matin, M. le préfet de la Seine-Inférieure, accompagné de M. le maréchal-de-camp, s'est rendu sur les lieux, qu'il a visités dans les plus grands détails, ainsi que l'ambulance et plusieurs maisons où l'on avait transporté des blessés et des amputés. Des mesures ont été prises pour porter des secours partout où ils seraient nécessaires et l'on ne saurait trop louer le zèle des maires de Malaunay et de Monville, dans ces douloureuses circonstances.

Lorsqu'on a ouvert les dépôts des cadavres pour procéder à la reconnaissance et à l'ensevelissement, une foule éplorée s'est précipitée vers les portes; mais ces restes humains étaient si horriblement mutilés et défigurés que beaucoup n'ont pu être reconnus, et que d'autres ne l'ont été que par leurs habits.

Trois jeunes frères étaient occupés dans la même filature. L'un d'eux, travaillant au dernier étage, a été précipité avec des décombres dans la rivière, d'où il a été retiré vivant. Il n'a reçu que quelques blessures sans gravité; mais il est demeuré depuis dans une sorte d'idiotisme.

Un second, plus heureux, travaillait au rez-de-chaussée; en entendant le fracas, il s'est appuyé contre la muraille, précisément dans un des points où quelques mètres sont restés debout. Le plancher supérieur, en s'écrasant, est resté en arc-boutant au-dessus de lui, et il a été retiré sain et sauf.

Le troisième frère, moins heureux, a été noyé. Un ouvrier a été arraché, sans blessures, du milieu des débris, après y être demeuré trois à quatre heures entre la vie et la mort.

Un contre-maitre de M. Neveu a été écrasé à côté du cadavre de sa femme, qui était enceinte de quatre mois.

De tous les côtés s'organisent des souscriptions en faveur des victimes de ce grand désastre.

Au récit de pareils malheurs, qu'elle âme serait insensible! Qui ne sentirait dans son cœur le besoin de consoler ou de soulager de si grandes infortunes.

Quelques Rouennais, devenus nos concitoyens ou nos voisins depuis plusieurs années, se sont réunis hier chez M. Masson aîné, l'un

deux, et ont décidé qu'ils ouvriraient immédiatement une souscription pour venir en aide à leurs frères malheureux. Nous nous associons avec empressement à leur généreuse pensée et nous invitons nos concitoyens à répondre chaleureusement à l'appel qui leur est fait.

L'intention des souscripteurs est que les fonds, qui seront envoyés à M. le Maire de Rouen, soient appliqués plus spécialement à secourir les blessés, les veuves et les orphelins. C'est une destination touchante, et nous engageons nos lecteurs à lui donner la plus grande publicité.

Les offrandes seront reçues à Roanne chez M. Masson, au Phénix, et au Bureau du Journal, et à Thizy chez M. L. Dehay, négociant.

CARTE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Le beau travail de M. Godefin, géomètre en chef du cadastre, pour la publication d'une carte du département de la Loire est terminé.

La carte de l'arrondissement de Saint-Etienne avait été précédemment livrée au public; cette carte pouvait donner une idée de l'ensemble du travail. On y trouvait, sur un véritable plan parcellaire et figuratif, à la proportion d'un 60,000.^{me}, l'indication de toutes les voies de communication, des chemins de fer, canaux, cours d'eau; la désignation des diverses natures de culture; les hauteurs des montagnes, collines, etc.; les plans détaillés des villes et jusqu'aux habitations isolées.

Les cartes des deux autres arrondissements, qui occupent trois feuilles grand-aigle, sont maintenant établies. Nous avons vu des exemplaires de ces dernières feuilles; leur exécution paraît peut-être encore plus satisfaisante que celle de la carte de Saint-Etienne, où il était difficile de détacher, d'une manière bien saillante, tous les détails, au milieu des accidents les plus variés de terrain, des divisions houlilières, etc.

Le mérite de l'œuvre de M. Godefin a été constaté par de hautes appréciations; son utilité sera universellement reconnue. Les administrateurs surtout, les hommes qui s'occupent des affaires et des intérêts du pays, y trouveront des renseignements précieux. Ils ont, en effet, journellement besoin d'étudier la topographie de la localité; les cartes de M. Godefin en sont la meilleure description; nous sommes assurés qu'elles peuvent rendre plus facile la solution d'importantes questions, et nous renouvelons le vœu de les voir, dans toutes les communes, à la disposition de l'administration et des conseils municipaux.

INCENDIE DU PONT DE NEMOUR, A LYON.

Dimanche soir à eu lieu à Lyon un de ces sinistres étranges, un de ces incendies fantastiques dont il est rarement donné de regretter les résultats et d'avoir le magique spectacle.

Un peu avant huit heures, un bateau de foin amarré au-dessous du pont de Serin s'enflamma tout-à-coup et projeta sur les deux coteaux qui bordent la Saône une lueur sinistre. On dit qu'une fusée partie d'une des maisons de campagne qui couronnent les hauteurs a mis le feu; mais nous ne pouvons rien préciser à cet égard. Quoi qu'il en soit, l'incendie fit de rapides progrès; le feu se communiqua à un second bateau de foin, et les flammes de ce double brasier s'élevèrent à une hauteur effrayante, menaçant d'enflammer d'autres barques également chargées. Pendant que l'un des deux bateaux, solidement attaché, brûlait en place, soit que les cordes de l'autre aient été promptement consumées, soit qu'elles aient été coupées imprudemment, celui-ci s'en alla bientôt à la dérive, promenant sur la Saône son immense brasier, sans qu'il fût possible d'en approcher soit

pour l'attacher avec des chaînes, soit pour y jeter de l'eau.

Arrivé sous la première arche, du côté de la rive gauche, le bateau enflammé y fut arrêté par les échafaudages et par plusieurs autres bateaux chargés de pièces de bois provenant de la charpente qui avait servi à construire la voûte, et qu'on commençait à enlever.

Le feu, activé par le violent courant d'air qui existe sous l'arche, se communiqua rapidement à tous ces matériaux inflammables, et forma bientôt sous les cintres une horrible fournaise contre laquelle tous les efforts devaient rester impuissants.

Aussitôt d'excellentes mesures furent prises. Le Pont-de-Pierre fut évacué et interdit. Les grilles du pont de la Préfecture furent fermées, afin que la foule ne s'y précipitât pas, ce qui aurait pu amener une catastrophe bien autrement malheureuse.

Quant au foyer de l'incendie, on comprit qu'il n'y avait rien à faire contre son épouvantable violence, et l'on s'occupa exclusivement, et avec raison, de protéger les maisons établies sur le vieux pont ainsi que les bateaux amarrés au port de la Mort-qui-Trompe. Les pompes jouèrent dans ce double but pendant environ deux heures et avec une énergie et une justesse qui obtinrent un parfait succès.

Néanmoins la préoccupation des pertes que causait ce déplorable sinistre, on l'aurait vraiment admiré. Pendant une nuit sombre, au milieu d'un large fleuve, ce violent incendie, prolongeant ses reflets ardents sur les flots et éclairant les deux rives de ses lueurs, cette vieille arche du Pont-de-Pierre vomissant des flammes, ces pièces de bois enflammées, tombant avec fracas dans l'eau et ne s'éteignant qu'à une assez grande distance du théâtre du sinistre, tout cela offrait un spectacle d'une magnificence dont il est difficile de se faire une idée.

Le bateau de foin qui avait apporté le feu finit par entraîner les obstacles qui l'avaient retenu d'abord; il franchit le pont, laissant la charpente brûler avec violence, et allant sombrer un peu plus bas avant d'atteindre le pont de la Préfecture; mais en s'enfonçant, la coque seule disparut dans l'eau, et une partie du chargement de foin, restée au-dessus, continua à flamber: on aurait dit une île de feu.

Un bateau trop engagé sous l'arche avait été détruit. Deux autres avaient été tirés de la fournaise et abandonnés au courant; mais ils avaient été arrêtés par ce mouvement des eaux appelé la meule de la Mort-qui-Trompe; et là ils tournaient sur eux-mêmes, commençant à s'enflammer à la poupe, lorsque des hommes, sur de petites embarcations, arrivèrent et parvinrent à les sauver.

A neuf heures et demie, la charpente du pont est tombée en deux fois formant deux énormes radeaux de feu; l'un deux a suivi le courant, l'autre s'est arrêté contre les bateaux amarrés au port de la Mort-qui-Trompe. Ces deux radeaux enflammés auraient pu causer de nouveaux malheurs, s'ils n'avaient été entourés aussitôt par une nuée de petites embarcations montées par des hommes résolus, et qui jetaient de l'eau sur ces débris.

— Le roi et la famille royale ont envoyé un officier de leur maison près des autorités municipales de Rouen, pour témoigner de la part que LL. MM. ont prise à l'effroyable catastrophe de Monville, et annoncer des secours en leur nom.

— On écrit de Rouen :

« Un événement effrayant a eu lieu mercredi à Sotteville. M. Dumesnil, fabricant de savon, rue du Loup, essayait un nouveau procédé pour sa machine à vapeur; mais la chaudière, n'offrant pas une résistance assez grande, a éclaté tout à coup avec un fracas et une violence épouvantables. Une partie de la fabrique a été enlevée par l'explosion; les débris se sont dispersés sur tout le voisinage. M. Dumesnil et M. Damiens, son beau-frère et contre-maitre; ont été très-grièvement blessés. L'état de M. Damiens est désespéré. La commotion a été telle que l'établissement entier paraît avoir été ébranlé. On craint qu'il ne faille en abattre une grande partie. »

— Les journaux de Rouen déplorent le génie mal-faisant qui semble, disent-ils, s'être abattu sur cette ville et ses environs. Hier à Rouen, trois personnes ont tenté de se tuer, et dans la nuit un incendie violent a consumé les ateliers de deux filatures exploitées par M. Queslay et M^{me} Prunier, ainsi que les ateliers d'une scierie mécanique exploitée par M. de Courcelles. La perte est fort importante, et plusieurs ouvriers vont encore se trouver sans travaux.

Un vaste incendie a dévoré la forêt du Don, près Toulon, qui se trouve entre Collobrières et Bormes, à partir du sommet de la rampe de Gratte-Loup jusqu'au lieu dit les Campeaux. Cette forêt appartenait à l'Etat. La perte faite est très considérable.

— La ville de Luck, en Volhynie, a brûlé pour la sixième fois depuis le mois de mai. Cette ville commerçante n'est plus qu'un monceau de ruines.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE DU SIEUR PORNON.

Dernière convocation afin de vérification.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du vingt-deux courant M. Benoît CUCHERAT, négociant, demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de François PORNON, ci-devant maître-d'hôtel, demeurant à Roanne, Hôtel du Parc.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, au syndic, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées; si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, où la vérification des créances aura lieu le trente septembre, huit heures du matin, sous la présidence de M. GIRARDET, juge-commissaire.

Chaque créancier devra dans la huitaine de l'admission de sa créance, en affirmer la sincérité entre les mains de M. le juge-commissaire, à peine de ne pas être compris dans la répartition de l'actif.

Roanne, le vingt-neuf août mil huit cent quarante-cinq.

VALLAS, commis-greffier.

A LOUER

A LA TOUSSAINT PROCHAINE.

Ecurie, fenil et remise, dépendant de la maison Genevriev, rue Mably, à Roanne.

S'adresser, au sieur ANDRÉ, occupant une partie de cette maison, et à M. VALLAS, rue des Rats.

A VENDRE DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART.

Un JOLI CAFÉ, entièrement réparé à neuf, ayant une belle clientèle et d'une exploitation facile.

S'adresser au Bureau du Journal.

A CÉDER.

Une **ÉTUDE DE NOTAIRE**, située dans un chef-lieu de canton du département de l'Allier, voisin de l'arrondissement de Roanne.

Prix demandé, 26,000 fr. — On accordera de longs termes pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au Bureau du Journal, et rue Royale, 70, au deuxième.

MERCURIALES DE LA HALLE DE ROANNE.

1.^{re} Quinzaine d'Août

DENRÉES VENDUES.	PRIX MOYEN.
	l. c.
Froment d. décalit.	4 27
Seigle	2 80
Orge	1 98
Avoine	1 86
Haricots	2 90
Pommes de terre	" "
Foin les 100 kil.	6 70
Paille	2 60

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMP. ET LITH. DE A. FARINE ET DECOMBES